

DÉPARTEMENT

PAS-de-CALAIS

ARRONDISSEMENT

BÉTHUNE

COMMUNE DE

LABOURSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre du mois de juin à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Labourse, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe SCAILLIEREZ, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées le dix-huit juin deux mille vingt-six, soit cinq jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la porte de la mairie ou publiées conformément à la loi.

Délibération
N° 2026CM36

Comité social territorial
(CST) – renouvellement des
représentants de la
collectivité suite aux
élections municipales

Convocation du
18 juin 2026

Présents : Philippe SCAILLIEREZ, Nicole CHASTENEZ, Bernard PRUVOST, Isabelle VANELLE, Alain COQUERELLE, Betty BEN, ~~Johnny GLAVIEUX~~, Annick SAVOLDELLI, André DEBROCK, Claudie MARTEL, Roland JOLY, ~~Frédéric DISSAUX~~, Ludovic RYCKELYNCK, Aimé ROUSSEY, Didier FATOU, ~~Stéphane LOUCHART~~, Alain DIENI, Stéphanie HABIBOVIC, Isabelle CAZIN, Rosanna GILLET DIDIO, ~~Dorothée HAUER~~, ~~Emilie MALAQUIN~~, ~~Delphine LECOCQ~~.

Absent(e)s : Aimé ROUSSEY, Rosanna GILLET DIDIO, Delphine LECOCQ.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Alain COQUERELLE pouvoir à Claudie MARTEL, Johnny GLAVIEUX pouvoir à Bernard PRUVOST, Frédéric DISSAUX pouvoir à Nicole CHASTENEZ, Stéphane LOUCHART pouvoir à Isabelle VANELLE, Dorothée HAUER pouvoir à Alain DIENI, Emilie MALAQUIN pouvoir à Betty BEN.

Secrétaire de séance : Isabelle CAZIN

Nombre de conseillers
en exercice :
23

Conseillers présents :
14

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°41 du 12 juillet 2028 portant création du Comité Social Territorial (*initialement comité technique*) ;

Vu le renouvellement général des conseils municipaux intervenu en 2026 ;

Vu la nécessité de renouveler les représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial.

Considérant que le Comité Social Territorial constitue l'instance de dialogue social compétente pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;

Considérant que les représentants de la collectivité au sein du Comité Social Territorial sont désignés par l'organe délibérant ;

Considérant que le renouvellement du conseil municipal nécessite de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la collectivité ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du dialogue social et le bon fonctionnement du Comité Social Territorial.

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire,

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré, de désigner :

- En tant que membre titulaires :
 - Madame CHASTENEZ Nicole
 - Monsieur PRUVOST Bernard
 - Monsieur COQUERELLE Alain

- En tant que suppléants :
 - Madame VANELLE Isabelle
 - Madame BEN Betty
 - Monsieur GLAVIEUX Johnny

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Conformément aux articles L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales, la présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La secrétaire de séance



Isabelle CAZIN

Le Maire



Philippe SCAILLIERE